

Notes sur le passé des Piguët-Dessous

Autor(en): **Golay, P.-A.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **31 (1923)**

Heft 9

PDF erstellt am: **10.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-25131>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

NOTES SUR LE PASSÉ DES PIGUET-DESSOUS

Les lignes qu'on va lire n'ont pas la prétention d'être une Histoire des Piguet-Dessous.

Une telle histoire demanderait une documentation que ni le temps, ni les moyens ne me permettent de me procurer.

Si j'ai cru devoir noter ici quelques faits, venus à ma connaissance par l'étude de divers papiers — aimablement mis à ma disposition par leurs propriétaires —, je l'ai fait, surtout, à cause de l'intérêt que je porte à toutes les choses anciennes, et, particulièrement à ce qui concerne le passé de notre contrée.

Il m'a paru aussi utile de relever ces divers faits, en y joignant quelques souvenirs, conservés dans les familles dont nous aurons à nous occuper et qui, sans cela, risqueraient fort de tomber dans un oubli éternel.

L'image d'une génération disparue remplit tous les souvenirs de ma jeunesse.

C'est à la mémoire de ces figures aimées que je dédie ce modeste travail.

I.

Les commencements de la colonisation du Chenit restent assez obscurs.

On a admis généralement qu'elle avait commencé aux environs de la Conquête bernoise, soit vers 1540.

Cependant, certains faits prouvent que, plus anciennement déjà, il y avait eu des habitations.

En démolissant récemment une vieille maison du Sentier, on a mis au jour une pierre portant l'inscription de Nicole ou Nicolaz et la date de 1361.

Un acte de 1525 traite de l'établissement des Meylan au Chenit.

D'autre part, plusieurs noms locaux, usités en 1600, indiquent une origine déjà ancienne.

Quoiqu'il en soit, par le fait de la destruction des archives du Lieu, dans l'incendie de 1691, nous manquons de renseignements précis sur cette première période de l'histoire de notre contrée.

La colonisation du Chenit a commencé par le défrichement de quelques parties peu boisées des rives de l'Orbe, par les religieux de l'Abbaye de Joux, qui y firent pâturer leur bétail. Plus tard, les habitants du Lieu vinrent y récolter du fourrage, qu'ils remisaient dans de petits bâtiments appelés *mayons* ou *méons*.

Lorsque leur provision principale était épuisée, ils venaient chercher cette réserve, qui leur permettait de compléter l'hivernage de leur bétail.

Un peu plus tard encore, lorsqu'ils eurent agrandi leurs défrichements, la quantité de fourrage étant trop considérable pour la transporter au Lieu, ils construisirent des *granges*, composées d'un fenil et d'une étable, qu'ils venaient habiter avec leur bétail vers la fin de l'hiver.

Peu à peu, le terrain cultivable s'étant augmenté assez pour former un domaine, on transforma ces granges en maisons d'habitation.

Telle est l'origine de la plupart des bâtiments que nous trouvons, en 1600, sur le territoire des Piguet-Dessous.

A cette époque, ils étaient au nombre de dix¹, soit :

¹ C'était, à cette époque, l'endroit le plus peuplé de tout le territoire du Chenit.

Sur le territoire actuel de Chez le Maître la maison de Pierre, fils de Guillaume Aubert.

Plus au vent, celle de Pierre et Jehan Meylan dit *Perrod*. Ensuite les deux maisons de Jaques et Claude Goy.

Au *Pré-Rond*, la maison de Vaulchy Aubert, autre fils de Guillaume.

Au *Marais-Longet*, soit environ sur l'emplacement de la maison Adolphe Golay, s'élevaient les maisons de Jehan Gaulaz et de Claude, fils de Jaques Goy.

Les Piguet-Dessous proprement dits, s'appelaient alors le *Praz des Poutes*¹.

On y trouvait d'abord une grange, appartenant à Jehan Gaulaz, puis la maison de Guillaume et Abraham Piguet et celle de Isaac Piguet et ses frères, fils de Claude.

Sur le territoire de *Chez Tribillet*, appelé le *Marais de la Testaz*², se trouvait la maison du Gros Jehan Goy.

Toutes ces maisons ont disparu, ou bien elles ont subi des transformations successives, de façon qu'il ne reste à peu près rien des bâtiments primitifs.

Entre le *Praz des Poutes* et l'Orbe, s'étendait une prairie depuis longtemps défrichée, qui portait et porte encore le nom de *Saut-Pernet*.

On sait que l'on disait anciennement *Pernet* pour Pierre. Or, comme les moines de l'Abbaye avaient donné le nom de *Pré Saint-Pierre* aux rives de l'Orbe qu'ils utilisaient comme pâturage, il est possible que le nom de *Saut-Pernet* ait un rapport avec celui de St-Pierre, dont il n'est peut-être que la déformation.

¹ Que Lucien Reymond, par une fausse interprétation de l'ancienne écriture, appelle *Pré Putra*.

² La Côte, coupée par la *cluse* de la Combe du Moussillon, se termine en cet endroit par un mamelon qui, de loin, a la forme d'une tête.

Les prés où s'alimentent les fontaines des Piguet-Dessous formaient primitivement un marécage appelé le *Marais-du-Dégost*¹.

Les premiers habitants captèrent ces différentes sources et transformèrent ce marais en des prés productifs.

Au-dessus de ces prés, s'étendaient les pâturages ou « *accrués* » en partie défrichés dont l'un, appartenant à Claude Gaulaz en 1570, s'appelait les *Vieux-Lancioux*, ou *lançoirs*, par lesquels on dévalait les bois exploités. (Ce sont les Crêts de la Rochette chez l'Evaz.)

Plus au vent, le pâturage des Piguet descendait également jusqu'auprès des maisons. Les pâturages actuels de la Côte, n'étaient pas encore défrichés et faisaient partie de la *Joux-Noire*. C'était en somme la forêt vierge.

Nous avons vu que, sur le territoire des Piguet-Dessous, habitaient, en 1600, d'abord Guillaume et Abraham Piguet, qui étaient beaux-frères, puis Isaac, fils de Claude Piguet.

Nous manquons de renseignements sur les deux premiers, qui sont portés comme habitant le Praz des Poutes en 1600, mais ne figurent pas sur le *gîte*², de 1610, pour la construction de la première église du Sentier.

Ils paraissent avoir eu pour successeur Abraham Nicoulaz, qui, probablement, avait épousé une fille de Guillaume Piguet.

Nous sommes mieux renseignés sur Isaac Piguet et son frère Jacob, dont nous avons pu suivre la descendance jusqu'à nos jours.

D'après le registre des censes de LL. EE. de Berne, nous voyons que Isaac Piguet et ses deux frères tenaient leur maison de leur père Claude Piguet.

¹ ou *Dégout*, endroit par où l'eau s'écoule.

² Contribution.

Cependant, comme celui-ci est appelé *Claude Piguet du Lieu*, on ne peut affirmer qu'il ait habité à demeure le Praz des Poutes.

Il est possible qu'il y ait séjourné un certain temps, puis qu'il soit retourné au Lieu, après avoir remis sa possession à ses fils.

Le plus ancien document dont nous ayons connaissance sur ce sujet, date du 3 janvier 1607.

On y voit que les représentants de la Communauté du Lieu, au nombre de soixante-six « preud'hommes et conseil-
» lers, largissent, concèdent, outroyent, et donnent pleyne
» faculté et puyssance, à honneste Isaac, fils de Claude
» Piguet du Lieu, résidant au Chenit, dellay confins du dict
» Lieu tant en son nom propre que de tous ses aultres frères,
» etc., etc..... de havoir, tenir, jouir et perpétuellement pos-
» séder une seytorée de prel, fenable, devant leur mayson
» du dict Chenit, delay, jouxte la possession de Guillaume
» Piguet ».

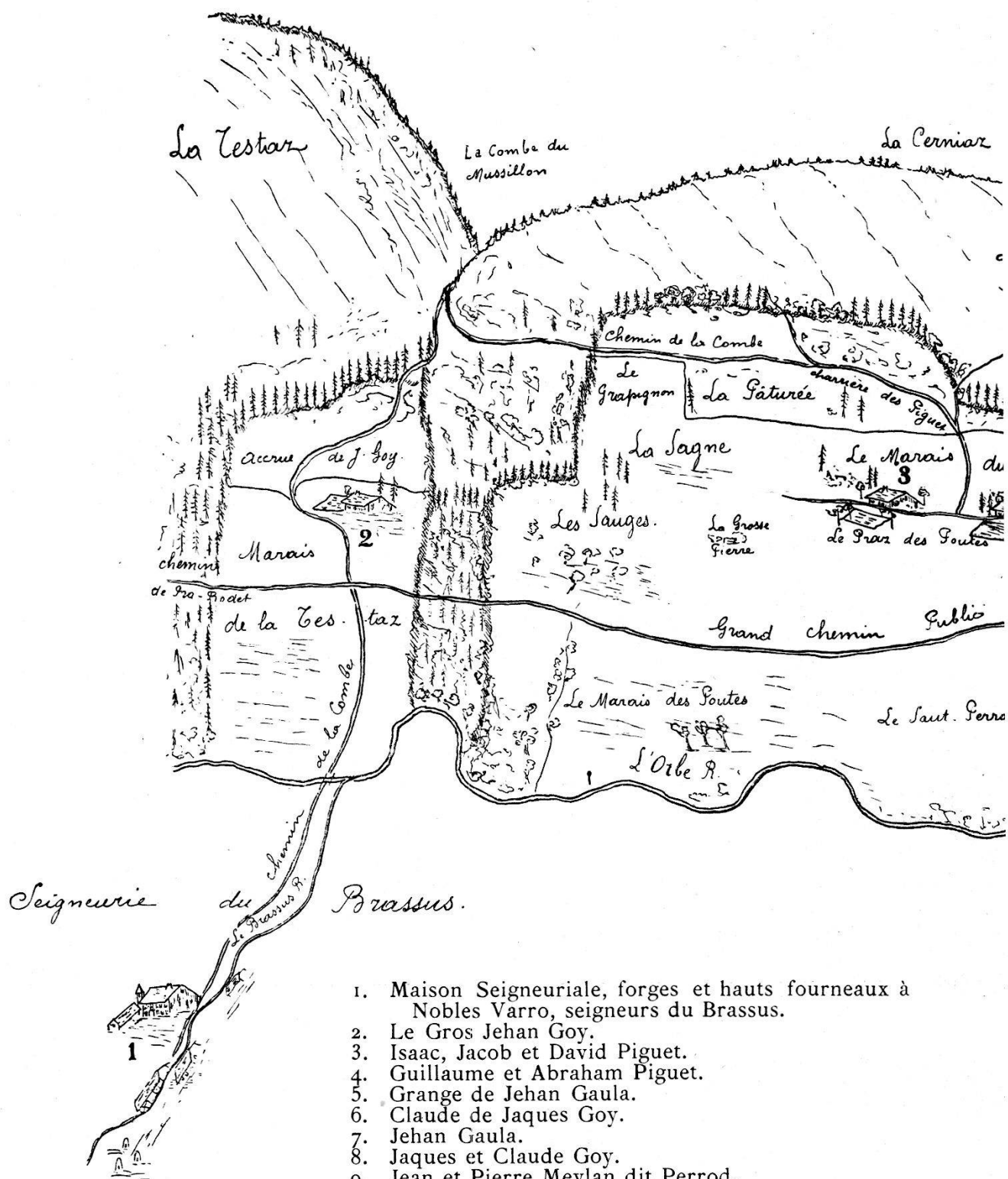
Avec le document suivant, nous assistons au premier partage de cette maison et des champs qui l'environnent.

Acte de 1613 ou 1615.

Les fils de feu Claude Piguet soit : Isaac, Jacob et David, déclarent se partager leurs biens comme suit :

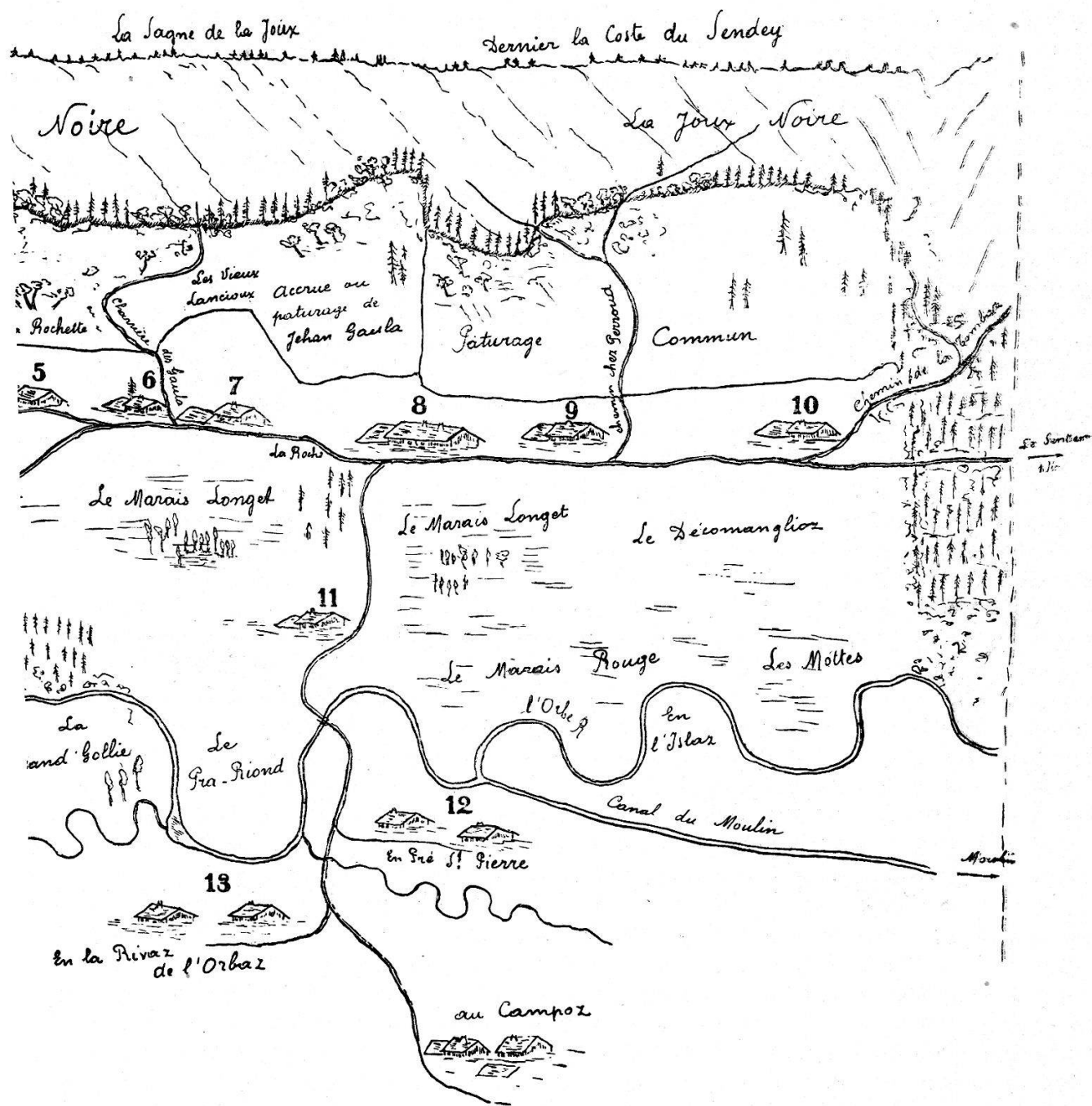
« Est advenu à Isaac les trois *rangs* soit *coubles*¹
» de leur vieille mayson, qui sont au milieu. Et demeurera
» le rang devers vent, que contient la cuisine, poisle et estage
» contigu, au dict Jacob Piguet. Et le chésal du four, qui est
» devant dicte mayson, ainsi qu'ung chemin pour aler à la
» fontaine. Et les rangs neufs, qui sont advenus au dict
» David, demeureront devers bise, en ce que chascung ait

¹ Du patois *ouna cobllia* = un couple.



1. Maison Seigneuriale, forges et hauts fourneaux à Nobles Varro, seigneurs du Brassus.
2. Le Gros Jehan Goy.
3. Isaac, Jacob et David Piguet.
4. Guillaume et Abraham Piguet.
5. Grange de Jehan Gaula.
6. Claude de Jaques Goy.
7. Jehan Gaula.
8. Jaques et Claude Goy.
9. Jean et Pierre Meylan dit Perrod.
10. Pierre Aubert, fils de Guillaume.
11. Vaulchy Aubert, fils de Guillaume.
- 12-13. Hameaux disparus.

LE BRASSUS, TRIBILLET, LES PIGU



SOUS ET CHEZ-LE-MAITRE EN 1600.

Reconstitué d'après d'anciens documents, par P.-A. GOLAY. — 1920.

» son aysance endroit de soy, en commung, sans soy empes-
» cher ny contrarier l'ung l'autre. Promettant soy main-
» tenir l'ung l'autre, et réciproquement deffendre, débriguer
» et garantir envers et contre tous. »

Suit le partage du domaine des frères Piguet, où figurent déjà les noms actuels des champs environnant le hameau des Piguet-Dessous, soit la *Curtillietaz*, le *Grand-Champ*, l'*Haut des Petits-Champs*, le *Champ Corbe des Saulges*, les *Islettes*, etc., et les champs de la *Combe du Musillon*.

Nous voyons donc par ce manuscrit que, vers 1615, le défrichement de cette localité était déjà passablement avancé et que les bâtiments étaient assez importants pour être divisés en trois maisons d'habitation.

On voit en outre que ces premiers habitants possédaient un four commun et une fontaine, située à l'ouest des maisons, plus près de sa source qu'elle n'est maintenant.

D'après ce même document, il est établi que la plus ancienne maison du *voisinage* serait celle appartenant à Ernest Piguet, descendant direct du premier occupant ; qu'elle était flanquée du côté du vent par une aile d'un *rang*, soit une partie de la maison Charles Piguet (autre descendant de Claude) ; et du côté de bise par une maison de trois rangs, neuve, qui serait la maison H^{ri}-S^l Meylan.

Cela est encore confirmé par une réclamation de David Piguet, tanneur, en 1748, se donnant comme propriétaire « des deux premières maisons bâties dans le dit lieu ».

Acte du 13 novembre 1647.

Les frères Pierre, Abraham, Jaques et David Piguet (fils de Jacob Piguet) se partagent les biens qu'ils ont en indivision.

D'après ce document il apparaît que Jacob Piguet est mort et que sa maison à *estage* est habitée par Jaques

Piguet, l'un des copartageants « avec la Tannerie et appartenance d'icelle ».

Isaac Piguet est mort également et les dits quatre frères ont racheté la maison qu'il possédait. « Est advenu en partage et portion audict Pierre Piguet, assavoir : Le chésal pour y bastir une mayson neufve, de trois rangs, au costé de vent de celle au dict Jaques. A Abraham, la mayson et curtil de *Dernier la Coste*. »

C'est donc à ces quatre frères qu'il faut attribuer l'établissement de la Tannerie (Maison Nicole), dont il n'est pas question dans le partage de 1615, la construction de la maison dite *Chez Moïset* et de la première maison des Piguet-Dessus.

L'on remarquera que d'après cet acte, il n'y avait plus aux Piguet-Dessous, que la descendance de Jacob Piguet, et en outre, dans la maison la plus à bise, Abram et Jean Piguet, probablement fils de David, qui disparaissent peu après, sans laisser d'autre souvenir qu'un champ qui 50 ans plus tard portait encore le nom de *Champ de Jean Piguet*.

La descendance d'Isaac a également disparu.

Il faut savoir que, entre 1620 et 1645, la peste désola la Vallée à plusieurs reprises et quoiqu'il n'y soit fait aucune allusion dans les écrits que nous avons consultés, on peut attribuer à ce fléau cette dépopulation, car J.-D. Nicole nous dit qu'il n'y avait pas de maison qui ne fût atteinte et que, dans certaines d'entre elles, il ne resta personne.

A la suite de cette peste, nous dit l'historien de Vallorbe, Vallotton-Aubert, les loups devinrent si nombreux qu'on devait se relayer jour et nuit pour la garde des troupeaux, et qu'en une seule fois, on put voir à Romainmôtier vingt peaux de loups et douze petits vivants.

C'est vers cette époque que l'on donna aux habitations du Praz des Poutes le nom de *Vers chez les Piguet* ou les

Grands-Piguets. Les champs cultivés s'arrêtèrent longtemps au bas des *Crêts*. Jusque vers 1750, la partie en pente des *Champs-Derrière* formait un pâturage appelé la *Pâturée* et qui *remuait* avec la Côte, située plus haut. Ces premiers occupants possédaient sur la rive droite de l'Orbe, au *Mas des Piguet* et à la *Grand'Gollie*, des prés défrichés plus anciennement et qu'ils avaient acquis de la Seigneurie du Brassus.

Ils possédaient aussi le territoire actuel des Piguet-Dessus, où nous avons vu l'un deux, Abraham, s'établir en 1647 « et droict de pasturage tant que droict de souveraineté » s'étend du costé de Bourgonie », soit jusqu'à la frontière.

(*A suivre.*)

P.-A. GOLAY.

LES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE DU CANTON DE VAUD

Le regretté Gustave Correvon, Juge cantonal, m'avait donné, en 1911, pour le *Dictionnaire historique* du canton de Vaud, un travail intéressant et renfermant un très grand nombre de faits et de chiffres sur nos institutions de prévoyance. L'obligation où je me trouvai bientôt de diminuer le cadre du *Dictionnaire* afin de ne pas donner à celui-ci un volume beaucoup plus considérable que celui prévu à l'origine, me força de renoncer à de nombreuses monographies sur des questions générales. Celle que je devais à l'extrême obligeance de Gustave Correvon fut de ce nombre. Ce travail si documenté ne doit pas être perdu pour notre pays. Il intéressera nombre de personnes et pourra aussi servir de base solide à d'autres études de cette question si importante de l'épargne et de la mutualité.

E. M.